

## L'homme, le professionnel

### **Urbanisme et développement durable : les apports de Robert Auzelle**

**Rémi BAUDOU**

*Professeur de l'Université de Genève, Institute for Environmental Sciences*

Mon exposé abordera la place de la pensée de Robert Auzelle dans le développement durable, pour en souligner l'extrême actualité. L'ouvrage « Clefs pour l'urbanisme » qu'il publie en 1971, démontre sa capacité à saisir les enjeux de la transformation de la planète, à l'époque de la mise en place du premier Ministère de l'environnement. Cet ouvrage présente l'une des premières réflexions sur la relation entre l'homme, l'urbanisme et l'environnement. La pensée de Robert Auzelle est une pensée en mouvement, rapide, efficace et critique à l'égard de l'urbanisme issu des années de croissance de 1950 aux années 80.

Comme nous le constaterons tout au long de la journée, Robert Auzelle est un homme de « coups de gueule ». Il n'hésite pas à exprimer ses pensées, notamment vis-à-vis de l'administration en charge de la reconstruction. La critique de l'urbanisme, notamment dans sa dimension technocratique, s'inscrit en toile de fond dans l'œuvre de Robert Auzelle. Ainsi, écrira-t-il dans « Clefs pour l'urbanisme », *« c'est par un urbanisme soustrait à la machinerie et aux machinations du pouvoir, remis au contrôle des usagers, que la contestation permanente peut devenir un modèle révolutionnaire nouveau »*. Les mots sont ainsi extrêmement forts.

De sa biographie, je soulignerai sa critique de l'enseignement de l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts (ENSBA) et son choix de poursuivre des études d'urbanisme, démarche est tout à fait novatrice pour un architecte à l'époque. Pour comprendre la pensée de Robert Auzelle, il faut avoir à l'esprit la dimension culturaliste de l'urbanisme tel qu'enseigné à l'Institut d'Urbanisme de Paris, sous l'influence de Gaston Bachelard et de Henri Bergson. Marcel Poète ou encore Maximilien Sorre y déployaient une conception humaniste de l'urbanisme, envisageant l'urbaniste tel un chirurgien et non plus un boucher.

Très tôt, Robert Auzelle se distingue par son travail sur les cimetières. La lecture de ses écrits sur la question, notamment dans la revue « Urbanisme », me conduit à soulever une question, que je vous sou mets. La reconstruction du sacré, autrement dit, la réinsertion du sacré dans la « dernière demeure » ne constitue-t-elle pas une manière d'interroger le logement des vivants ? L'interaction entre l'habitat des morts et l'habitat des vivants me semble particulièrement importante : c'est en pensant la dignité des morts que l'on peut penser la dignité des vivants. Cet élément clé de la pensée de Robert Auzelle a, à mon sens, été sous-estimé et mériterait d'être développé.

De 1939 à 1946, Robert Auzelle est à pied d'œuvre dans un chantier de grande ampleur, celui des îlots insalubres parisiens. Au contact de Jacques Greber, Robert Auzelle démontre une vision intelligente du travail sur l'îlot, par la réadaptation de l'îlot intérieur et sa réhabilitation. Cette approche, qui intègre l'histoire de l'îlot dans sa modernisation, se distingue clairement des opérations de rénovation urbaine menées dans les années 60.

J'en viens à présent à la problématique de la reconstruction. Je propose de réfléchir, avec vous, sur le « malaise » de Robert Auzelle dans cette démarche. Nous l'avons

vu, à travers l'Institut d'urbanisme de Paris, Robert Auzelle prône déjà un urbanisme humain, à l'opposé de l'opération de « grands travaux » que constitue la reconstruction à partir de 1944. Raoul Dautry, ingénieur polytechnicien nommé à la tête du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU) par le Général de Gaulle, se voit en effet contraint à l'époque de dresser une reconstruction d'urgence, bien qu'il eût préféré l'intégrer dans une démarche urbanistique.

Robert Auzelle perçoit très vite les limites du système technocratique mis en place à travers l'institution du MRU, d'ailleurs davantage centré sur la reconstruction que sur l'urbanisme. Ses critiques portent sur l'application des thèses modernes et le renvoi à la « Charte d'Athènes » de Le Corbusier. Elles pointent par ailleurs l'absence de perspective dans la reconstruction, réalisée dans l'urgence et la pénurie, mais aussi le processus technocratique et centralisé de la démarche. Enfin, Robert Auzelle déplore le manque d'ambition dans le traitement du logement insalubre, qu'il qualifie de « camps de la mort lente ». En 1945, cette expression revêt une tonalité particulièrement provocatrice et témoigne du caractère rebelle de la personnalité de Robert Auzelle. Dès lors, la réflexion autour des conditions de la reconstruction, de son rapport au local et de la place des usagers, s'inscrit au cœur de la pensée de Robert Auzelle.

Robert Auzelle préconise la mise en place d'une gestion locale de l'urbanisme, tandis que l'époque est à la concentration du pouvoir au niveau de l'Etat. Il engage par ailleurs une critique de la sectorisation des politiques publiques en matière d'urbanisme et d'aménagement, une question d'ailleurs toujours d'actualité. Selon lui, celle-ci place le maire dans un rôle de « jongleur de subventions », lui ôtant ses capacités à fédérer un projet culturel de l'urbanisme.

En 1948, Eugène Claudius Petit est nommé Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme. Ancien ébéniste entré dans la politique par son engagement dans la résistance auprès du Général de Gaulle, il est, dès 1941, séduit par la pensée de Le Corbusier et souhaite inscrire la reconstruction dans une « renaissance gaullienne ». Il place l'application de la « Charte d'Athènes » à grande échelle au cœur de sa politique, tout en engageant un processus technique de rationalisation du BTP et en affirmant la puissance de la Direction de la Construction. Cette approche le conduit à mettre à l'écart les architectes des Beaux-Arts. Le discours de l'époque, très modernisateur, évacue au nom de la productivité, la question de la qualité architecturale et assoit la volonté de standardisation du bâtiment et des travaux publics.

Cette approche place Robert Auzelle dans une position difficile. Celui-ci partage avec Eugène Claudius Petit des convictions chrétiennes et sociales très fortes, ainsi qu'une conscience du devoir social de l'architecte. Robert Auzelle me semble alors être pris dans le jeu des contradictions entre ses fonctions officielles et le cadre de la reconstruction. Néanmoins, il n'hésite pas à contester l'action de son Ministre. Ses critiques portent sur l'industrialisation du bâtiment, à travers la baisse des normes dimensionnelles des logements ; sur l'urbanisme de la productivité, qui efface la complexité de la pensée urbaine ; sur la dimension du registre de l'urbanisme, qu'il considère être conduit contre les populations, oubliant l'homme, sa stature et sa culture. Concernant la « Charte d'Athènes », Robert Auzelle écrira dans « Clefs pour l'urbanisme » qu'elle « *a joué un certain rôle. Si la décomposition de la vie urbaine en quatre fonctions principales – habiter, se recréer le corps et l'esprit, circuler - est utile lorsqu'il s'agit d'analyser les faits, elle devient dangereuse pour une application*

*systematique* ». La critique est forte. Elle traduit l'esprit fondamental de Robert Auzelle, celui de penser l'urbanisme dans une destinée humaine, hors des processus de modélisation et de systématisation. Plus tard, il qualifiera la reconstruction française de « faillite ».

Permettez-moi de soumettre un second questionnement. Ne peut-on pas considérer l'activité professionnelle de Robert Auzelle dans les années 50, notamment ses fonctions d'enseignement, comme une forme de repli, un moyen de prendre des distances face à une machinerie qu'il condamne ? La cité de la Plaine à Clamart ne constitue-t-elle pas un cadre formidable d'expérimentation, loin du Ministère ? Le plan d'urbanisme de Tahiti ne représente-t-il pas le moyen de s'éloigner du monde de l'urbanisme bureaucratique ?

Il est intéressant d'observer qu'Eugène Claudius Petit ne tient pas rigueur à Robert Auzelle pour ses prises de position. Devenu Maire de Firminy, Eugène Claudius Petit s'engage dans l'opération Firminy Vert, réalisée avec des architectes modernes. Il convoque alors Robert Auzelle pour travailler sur l'extension du cimetière municipal.

Trois aspects de la pensée de Robert Auzelle me semblent particulièrement intéressants au regard de l'approche actuelle du développement durable.

L'urbanisme participe à la durabilité dès lors qu'il admet une réflexion entre l'homme, son bien-être et ses conditions de vie. La position éthique de l'urbanisme de Robert Auzelle implique toujours une position critique de ce qu'il considère être dogmatique, qu'il s'agisse des « enfants de Le Corbusier », de l'urbanisme des mégastructures de Yona Friedman et Peter Cook, ou de la recherche absolue de la mobilité, qui conduit selon lui à détruire le territoire plus qu'à l'aménager. Robert Auzelle pose par ailleurs la question fondamentale de la réversibilité des processus d'aménagement, question toujours d'actualité dans les réflexions sur l'aménagement durable.

L'urbanisme de l'humain implique une interdisciplinarité : la connaissance du milieu exige en effet la confrontation des savoirs. Ce message est aujourd'hui particulièrement important pour traiter la problématique environnementale.

Enfin, l'urbanisme responsable, comme l'écrit Robert Auzelle, « *est celui qui défend les intérêts moraux des populations directement intéressées* ». L'homme doit être au cœur de l'action urbaine. Encore une fois, Robert Auzelle propose une critique d'un urbanisme technocratique.